



## LE PRESIDENT GENERAL COMMUNIQUE

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014

### A l'attention des Présidents d'Unions Départementales et des Sections ainsi qu'aux délégués élus

Ci-dessous une batterie de questions récemment posées lors d'une réunion au sein d'une UD. Je vous conseille en début de séance de faire la lecture, tout simplement, de l'analyse de Madame Gonzalez car elle répond à plus de 80% des interrogations des participants.

#### Cf. Note du nouvel Expert-comptable : Mme Gonzalez

##### 1 - Question :

Cotisations 2015 et abonnements à la revue

Comment expliquer aux adhérents l'augmentation importante de la revue ?

##### Réponse :

Plusieurs réponses à cela :

- Diminution du nombre d'adhérents mais pas des charges fixes.
- Coût de restructuration important :
  - o Pour diminuer à terme les charges fixes
  - o Etre en règle avec les nouvelles dispositions fiscales et sociales (comptabilité informatisée des sections et UD...)

##### 2 - Question :

Doutes sur la gestion de la SNEMM

##### Réponse :

Nous avons pris conscience que nous devons être plus rigoureux sur certains aspects fiscaux et sociaux même si nous n'en avons pas les compétences en interne. En déléguant certaines tâches nous étions rassurés mais avec ce contrôle fiscal et le redressement qui s'en est suivi, nous nous sommes aperçus que « déléguer » ne voulait pas dire « abandonner ». Malgré tout nous avons besoin d'être au courant des choses, qu'on prenne le temps de nous les expliquer avec des mots qui sont compréhensibles pour les « profanes » que nous sommes. Nous avons très mal vécu ce redressement et avons rebondi en décidant de changer d'expert-comptable pour trouver un remplaçant plus apte à nous accompagner et nous conseiller pour faire face à la mutation que la SNEMM doit opérer :

- Restructuration : diminution/optimisation des coûts pour faire face à la diminution du nombre d'adhérents
- Mise en conformité de la SNEMM par rapport à l'administration fiscale (comptabilité informatisée des sections et UD)

Nous assumons nos responsabilités et nous décidons d'agir dans l'intérêt de la SNEMM et pour sa pérennité.

C'est pourquoi nous sommes plus conscients que jamais que l'expression de « Réserves » émises sur les comptes de la SNEMM par le Commissaire-aux-comptes, est très préoccupante. Je rappelle que ces « Réserves » sont émises du fait que certaines sections et UD ne remontent pas annuellement leur bilan. Cette situation n'est plus tolérable, nous devons prendre des mesures et être plus ferme. L'informatisation de la comptabilité des sections et UD sera sur ce point là une bonne chose, puisque

**nous pourrons enfin avoir** l'exhaustivité des opérations comptables. Le Commissaire-aux-comptes n'aura ainsi plus besoin d'émettre de « Réserves » sur les comptes de la SNEMM.

### 3 - Question :

La carte de membre à quoi sert-elle, A rien, et son coût ?

#### Réponse

**La carte de membre est obligatoire pour pouvoir voter en Assemblée Générale et sert également à se faire reconnaître comme membre auprès de la résidence ou de nos partenaires.**

**Dans une optique de restructuration et d'optimisation/diminution des coûts, nous avons décidé de récupérer en interne la production de ces badges plutôt que de l'externaliser.**

### 5 - Question :

Il faut réduire les dépenses,...et des économies sont à faire

#### Réponse :

**La SNEMM doit muter pour pouvoir survivre à la diminution du nombre d'adhérents et à ses charges fixes trop importantes. Elle doit aussi faire face aux changements de réglementation et opérer des changements pour se mettre en conformité avec la loi.**

- **Restructuration : diminution/optimisation des coûts pour faire face à la diminution du nombre d'adhérents :**
  - **Les Conseils d'Administration se font désormais plus souvent sur Hyères pour diminuer les frais d'hébergement des administrateurs**
  - **Les badges seront produits en interne**
  - **Demande d'un Audit Interne ...**
  
- **Mise en conformité de la SNEMM par rapport à l'administration fiscale (comptabilité informatisée des sections et UD) : Limitation du coût de mise en conformité par une réorganisation interne (sans embauche supplémentaire) et grâce à la récupération informatique des relevés bancaires (Société Générale)**

### 6 - Question :

Les augmentations, c'est une erreur importante et nous pouvons craindre des démissions nombreuses. Avec moins de cotisants que ferez-vous ?

#### Réponse :

**Le nombre d'adhérents diminue d'année en année, beaucoup plus vite que les charges fixes. Nous sommes plus conscients que jamais que nous devons nous restructurer pour survivre à ce phénomène. Des chantiers sont engagés pour diminuer les coûts ou à défaut les optimiser pour faire face à cette diminution mais aussi se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment fiscale (comptabilité informatisée des sections et UD).**

**La restructuration a un coût que nous sommes obligés de réaffecter en partie sur le prix des cotisations et de la revue. Nous avons fait le choix de « reculer pour mieux sauter », sinon à terme, nous irons par le fond sans aucun doute.**

**Certaines démissions sont inévitables et seuls les adhérents dont la MM est réellement encrée sur leur poitrine resteront. On y gagnera sûrement en sérénité.....**

**Le recrutement à outrance, sans tenir compte de la qualité des gens, n'a jamais été une bonne opération.**

### 7 - Question :

Envisager un audit de la SNEMM, il y a nécessité de découvrir les plus et les moins de l'association pour connaître les dépenses utiles et nécessaires et les économies à faire pour assurer l'avenir.

#### Réponses :

**L'audit a été demandé par le Président Général et est en-cours.**

### 8 - Question :

La circonspection de certains adhérents est effective suite à l'AG, notamment avec le redressement fiscal qui a surpris beaucoup. La lecture du compte-rendu de l'AG fait découvrir le manque de transparence et des dispositions doivent être prises pour remédier à cette situation car les adhérents ont besoin d'information.

Dans ce contexte de transparence, il apparaît important que le rapport établi par Bercy avec le redressement fiscal soit remis aux UD et sections.

### Réponse :

Nous avons pris conscience que nous devons être plus rigoureux sur certains aspects fiscaux et sociaux même si nous n'en avons pas les compétences en interne. En déléguant certaines tâches nous étions rassurés mais avec ce contrôle fiscal et le redressement qui s'en est suivi, nous nous sommes aperçus que « déléguer » ne voulait pas dire « abandonner ». Malgré tout nous avons besoin d'être au courant des choses, qu'on prenne le temps de nous les expliquer avec des mots qui sont compréhensibles pour des « profanes ». Nous avons très mal vécu ce redressement et avons rebondi en décidant de changer d'expert-comptable pour trouver un remplaçant plus apte à nous accompagner et nous conseiller pour faire face à la mutation que la SNEMM doit opérer :

- Restructuration : diminution/optimisation des coûts pour faire face à la diminution du nombre d'adhérents
- Mise en conformité de la SNEMM par rapport à l'administration fiscale (comptabilité informatisée des sections et UD)

Nous assumons nos responsabilités et nous décidons d'agir dans l'intérêt de la SNEMM et pour sa pérennité.

C'est pourquoi nous sommes plus conscients que jamais que l'expression de « Réserves » émises sur les comptes de la SNEMM par le Commissaire-aux-comptes, est très préoccupante. Je rappelle que ces « Réserves » sont émises du fait que certaines sections et UD ne remontent pas annuellement leur bilan. Cette situation n'est plus tolérable, nous devons prendre des mesures et être plus ferme. L'informatisation de la comptabilité des sections et UD sera sur ce point là une bonne chose, puisque nous pourrons enfin avoir l'exhaustivité des opérations comptables. Le Commissaire-aux-comptes n'aura ainsi plus besoin d'émettre des « Réserves » sur les comptes de la SNEMM.

Concernant les documents de Bercy, ils sont à votre disposition au siège national. Vous pouvez les consulter en présence du trésorier général ou du nouvel expert-comptable.

### 9 - Question :

Chaque année, dans les délais, les documents comptables validés sont envoyés, normalement, à Paris par la majorité des sections.

Pourquoi des sections, peu nombreuses, ne les envoient pas en se fichant du règlement, et cela depuis des années ? En connaissez-vous la raison ?

### Réponse :

Un certain laxisme, non sanctionné, s'était installé depuis des années. Certains Présidents ont simplement oubliés que leur section ou UD n'a pas d'existence juridique et fiscale propre et qu'ils sont seulement dépositaires de leur fonction.

L'informatisation de la comptabilité des sections et UD sera sur ce point là une bonne chose, puisque nous pourrons enfin avoir l'exhaustivité des opérations comptables. Le Commissaire-aux-comptes n'aura ainsi plus besoin d'émettre de « Réserves » sur les comptes de la SNEMM.

### 10 - Question :

Avez-vous la possibilité de leur imposer un changement de banque ?

### Réponse :

Nous souhaitons la collaboration et la bonne volonté de tous. Si malgré nos explications et nos efforts de communication, certains ne se rangeaient pas de notre côté pour l'intérêt de la SNEMM, nous prendrions les mesures nécessaires. Elles ne sont pas encore actées, nous attendons de voir le déroulement de ces prochains mois, mais à terme les conséquences seront par contre elles, fermes et définitives.

11 - Question :

Pour les adhérents, le transfert des comptes à la SG laisse planer le doute d'une mainmise de Paris sur les moyens locaux

Réponse :

Ce transfert permettra la récupération informatique des relevés bancaires et ainsi le début de la mise en place d'une comptabilité des sections et UD, pour enfin obtenir une exhaustivité des écritures comptables et des soldes bancaires.

**Je tiens à confirmer que nous n'avons aucunement l'intention de ponctionner quoi que ce soit sur les comptes bancaires des sections et UD.**

Jean-Paul Martin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Martin', written in a cursive style.